

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la Ma-
gistrature et les textes modificatifs subséquents ;
VU la Loi n° 59-21 du 31 août 1959, portant statut général
de la Fonction Publique et les textes subséquents ;
VU le décret n° 226/IC-MJL du 1er juillet 1965, portant clas-
sement indiciaire des magistrats ;
VU le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959, portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU la requête en date du 2 mars 1970 de Monsieur Dominique
SOGBOSSI, licencié en droit, sollicitant son intégration
dans la fonction publique nationale ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur Dominique SOGBOSSI, licencié en droit, est nommé ma-
gistrat intérimaire.

ARTICLE 2. - Il prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la
Loi.

ARTICLE 3. - Monsieur Dominique SOGBOSSI percevra une rémunération égale au
traitement afférent à l'indice 375 attaché au 1er échelon du 3è grade du ca-
dre de la Magistrature dahoméenne (chapitre 211-09 du Budget National, exer-
cice 1970.

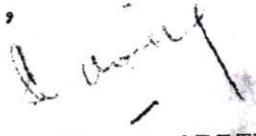
ARTICLE 4. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation
et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de pri-
se de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1970

par le Conseil Présidentiel,


Justin AHOMADEGBE TOMETIN


Hubert MAGA


Sourou Migan APITHY

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,

Ministre des Finances,